

L'ÉCHO DE LA GAUCHE

Séance du 14 mars 2016 : Schéma « Collèges 2021 »



Contact

Hôtel du département 23, rue de la Préfecture BP 20349 - 70 006 Vesoul cedex

Tél: 03 84 95 70 52 Mail: gauche70@haute-saone.fr

Web: www.gauche70.fr Facebook: gauche70

Le 14 mars dernier les Conseillers départementaux se sont réunis pour mettre aux voix le schéma « Collèges 2021 », c'est-à-dire la feuille de route et le cadre de référence sur lesquels s'appuieront les décisions que prendra le Conseil départemental dans les trois domaines relevant de ses compétences pour la gestion des collèges :

- Programmation des investissements
- Procédure d'ouverture et de fermeture d'établissements
- Procédures de sectorisation

L'enjeu est de constituer un référentiel ambitieux pour le devenir des jeunes haut-saônois et de nos territoires en élaborant un collège socialement mixte, innovant, éco-responsable et ouvert sur l'extérieur (y compris par le numérique avec une politique volontariste du Département).

► Elaboration du schéma

Un schéma pluriannuel « Collèges 2015 » a été mis en place pour programmer les investissements de 2007 à 2015. Il a permis de moderniser considérablement les collèges du département. Lors des séances du Conseil départemental des 19 et 20 décembre 2013, l'Assemblée départementale a décidé de mener un diagnostic en vue d'élaborer un nouveau schéma directeur. Cette volonté est née de la nécessité de programmer les investissements futurs en incluant la durabilité de ceux effectués dans le cadre du schéma « Collèges 2015 ».

Après deux années de travail, cette étude « diagnostic et perspectives » a permis de dégager une liste de trente-deux hypothèses à tester sur l'ensemble de la Haute-Saône. L'évaluation de ces hypothèses a été remise le 15 janvier 2016 aux élus du Département ainsi qu'aux chefs d'établissements, à la Directrice académique des services de l'Éducation nationale et au Recteur.

Sur cette base, le Président Yves KRATTINGER est allé récemment à la rencontre des élus des communes directement concernées afin d'expliquer la démarche mise en œuvre par les services départementaux, fruit d'un travail rigoureux mené avec les partenaires de la communauté éducative (Conseil départemental de l'éducation nationale, principaux), des collèges, de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et avec l'attache d'un expert universitaire spécialisé dans la démographie scolaire.

L'étude utilise un modèle de prévision des effectifs basé sur un travail de projection de la démographie scolaire qui s'appuie sur le vieillissement des populations scolaires recensées pour chaque secteur de collège. Ces projections d'effectifs prennent en compte la sectorisation scolaire, le taux de dérogation par collège et le taux de report vers le privé.

Cette méthodologie garantie la définition de constats objectifs pouvant être partagés sans parti pris par l'ensemble des élus et de la communauté éducative et place « l'élève » au cœur de la réflexion.

Le schéma n'a juridiquement **aucun effet direct** sur la situation présente des sites et doit être distingué de la procédure d'ouverture ou de fermeture d'un collège qui répond à des règles propres. La procédure de fermeture peut être engagée par les autorités académiques, le Préfet ou le Président du Conseil départemental, et suppose l'avis préalable du Conseil d'administration de l'établissement sur le projet de fermeture. Ensuite, le Conseil départemental délibère sur la proposition et autorise le Président à saisir le Préfet. Enfin, le Préfet, prononce la fermeture du collège considéré, après accord du Recteur d'Académie.

► Les hypothèses retenues

Les hypothèses sur lesquelles le Conseil départemental s'est prononcé lors de la séance du 14 mars reposent sur des diagnostics et des données statistiques précises et argumentées. Pour chaque secteur géographique défini, ces hypothèses ont été analysées en fonction de leur conformité avec 5 grands principes directeurs :

- Assurer la durabilité des investissements déjà effectués.
- Tenir compte des projections démographiques 2025, avec une vision forte d'aménagement du territoire.
- Rechercher les meilleures conditions éducatives, pédagogiques et de travail pour la communauté éducative, avec la recherche d'une maîtrise renforcée des coûts de fonctionnement des établissements.
- Chercher à maitriser les temps et les coûts de transports.
- Se donner l'objectif de mettre en cohérence les secteurs de recrutement des collèges avec les bassins de vie ainsi que la carte scolaire du 1er degré pour assurer la **mixité sociale et géographique** au sein de chacun des collèges.

Tenant compte de ces principes directeurs, la Majorité départementale a unanimement décidé de retenir les orientations suivantes sur chaque secteur géographique :

- Secteur Ouest :

L'hypothèse visant à fermer le site de **CHAMPLITTE** (en conservant le site de Dampierre-sur-Salon et les deux collèges graylois) est celle retenue, les projections révélant que seulement **91 élèves seront scolarisés au collège Leroi-Gourhan en 2025**. Sur la base des informations transmises en 2014 par l'Education nationale, on constate que les collèges de taille plus modeste permettent une intégration facilitée pour les enfant quittant l'école primaire, mais entrainent une transition plus difficile au moment de l'entrée au lycée, nécessitant davantage d'autonomie. Aussi, Il est nécessaire de garantir une bonne occupation des établissements pour y dispenser des enseignements de qualité, variés, avec des équipes pédagogiques renforcées et disposant d'équipements fonctionnels (accessibilité, numérique). Pour rappel, en mars 2014 l'Assemblée départementale a délibéré pour la fusion administrative des collèges de Dampierre-sur-Salon et Champlitte à la demande du Rectorat,.

- Secteur Nord:

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour ce secteur :

- La mise en observation active des collèges de FAUCOGNEY et VAUVILLERS quant à une possible fermeture du fait de leur fragilité en terme d'effectifs : 183 pour le collège de Vauvillers et 164 pour Faucogney à la rentrée 2015. De nouvelles évaluations seront menées en 2018 et de nouvelles réflexions seront engagées dès lors pour s'assurer du maintien des meilleures conditions d'accueil, de scolarisation et de vie dans ces collèges. Ces réflexions pourront s'inspirer de la réussite des pôles éducatifs dans le premier degré, ces structures pédagogiques et éducatives regroupant sur un même site l'ensemble des services scolaires, périscolaires, ainsi que les équipements sportifs.
- La fermeture du collège MATHY de **LUXEUIL** s'avère être l'hypothèse la plus adaptée, **tenant compte de la constante baisse des effectifs sur l'agglomération luxovienne**, **512 élèves en 2025 pour 897 en 2000**. Pour rappel, les agglomérations luronne et héricourtoise ne possèdent qu'un seul établissement malgré des projections bien supérieures aux deux sites de LUXEUIL (647 en 2025 pour le collège Albert Jacquard à LURE et 756 en 2025 pour le collège Pierre et Marie Curie à HERICOURT).

- Agglomération de Vesoul :

Constatant entre 2000 et 2013 une perte de 706 élèves à Vesoul, la fermeture du collège GÉROME est l'hypothèse retenue, avec report uniquement sur les 3 collèges du secteur (Jacques Brel, Jean Macé et René Cassin) assurant un bon équilibre global des effectifs. Un travail en profondeur sera effectué sur la carte scolaire de l'agglomération avec d'éventuelles adaptations pour quelques communes afin de les rattacher à des sites situés en dehors de Vesoul (exemples : Conflandey, Pomoy, Calmoutier...). L'intégration des élèves de GÉROME à ceux des autres établissements de l'agglomération permettra par ailleurs de renforcer la mixité sociale et territoriale, y compris urbaine au sein de la ville. Enfin, l'aspect financier est également à prendre en compte : Estimés à plus de 13 000 000 € et compte tenu du contexte économique actuel, les travaux de réfection du site sont irréalisables et compromettraient ceux des autres établissements.

Comme bon nombre de territoires ruraux, nous devons faire face à un **constat inquiétant** s'agissant du parcours scolaire de certain de nos élèves : Cursus en lycée plus difficile, sorties prématurées d'élèves au cours de la scolarité en collège, davantage d'orientations vers des cycles courts après la 3ème, taux d'accès en seconde générale plus faible chez les élèves ruraux. Il est donc essentiel de s'interroger principalement sur la **valeur ajoutée des petits sites** afin d'assurer à tous les élèves des chances égales de réussite et de mobilité sociale.

Lieu de vie et d'apprentissage, les collèges publics de Haute-Saône accueillent environ 10 000 élèves, le Conseil départemental s'engage à leur assurer les **meilleures conditions** pour réussir leur parcours scolaire. Notre ambition est de mettre à disposition de la communauté éducative (élèves, équipes pédagogiques, parents d'élèves, partenaires locaux et agents départementaux) des établissements de qualité, sécurisés et en capacité de s'adapter avec l'évolution des pratiques éducatives.